

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-AS144

présenté par
M. Bernhardt, Mme Bamana, M. Bentz, Mme Delannoy, Mme Dogor-Such, M. Dussausaye,
M. Florquin, M. Frappé, M. Lioret, Mme Loir, Mme Mélin, M. Muller, M. Ménagé, Mme Ranc et
M. Emmanuel Taché

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Santé »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	15 000 000	0
Protection maladie	0	15 000 000
Reversement à la sécurité sociale des recettes de la Facilité pour la Relance et la Résilience (FRR) européenne au titre du volet « Ségur investissement » du plan national de relance et de résilience (PNRR)	0	0
TOTAUX	15 000 000	15 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli par rapport à la suppression de l’Aide médicale de l’État.

Cet amendement propose une augmentation de 15 millions d'euros de l'action 14 « Prévention des maladies chroniques et qualité de vie des malades » du programme 204 pour soutenir la prévention en santé sexuelle.

La santé sexuelle recouvre des enjeux cruciaux, incluant la prévention des infections sexuellement transmissibles (IST), le soutien à la contraception, et la lutte contre le VIH/sida. Les crédits additionnels serviront à renforcer l'accès aux outils de prévention (préservatifs, dépistages gratuits, consultations médicales spécialisées), ainsi qu'à améliorer l'information et l'éducation à la santé sexuelle dans les établissements scolaires et les centres de soins.

Il est proposé de compenser cet abondement par un prélèvement de crédits équivalent à l'action 02 du programme 183.